

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°1 du 19 janvier 2023
Délibération n°6 de la séance (2023-06)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents ou représentés : Robert FRAYSSINES

Secrétaire de séance : Evelyne PALMAS

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

Objet : Le Planet : Avenant à la convention d'occupation du domaine communal

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil municipal n°2015-026 du 29 septembre 2015, une convention de mise à disposition de la parcelle de superficie de 120 m² cadastrée AC n°91 – lieu dit Le Planet a été conclue avec Monsieur Roger MOUTIER, moyennant une redevance de 200 € par an indexée sur l'indice du coût de la construction.

Considérant le coût de la redevance ;

Considérant que Monsieur Roger MOUTIER prend en charge les actes d'entretien et de conservation de la parcelle communale ;

Monsieur le Maire propose d'actualiser la convention afin de l'exonérer du coût de la redevance en contrepartie de l'entretien régulier de la parcelle susvisée.

Il est précisé que la convention est réalisée intuitu personae ainsi elle ne peut être transmise ou cédée à aucune autre personne que ce soit des tiers ou des héritiers de Monsieur Roger MOUTIER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- 1- Accepte la proposition de Monsieur le Maire ;
- 2- Autorise le Maire à signer la convention dans les termes énoncés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 23 janvier 2023
Le Secrétaire de séance
Evelyne PALMAS



Prunières, le 23 janvier 2023
Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint délégué aux finances
Pierre DOUSSOT



Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230119-2023-06-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2023